

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du 14 mars 2018

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 09.03.2018

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

L'an deux mil dix-huit et le quatorze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents: MM. Patrick BRETEAU, Sébastien MONCOURT, Mmes Nathalie ALIMI, Mireille EDOUARD MM. Thierry DOAT, Olivier DOAT, Daniel ESPOSITO, Mickaël BARBE, Jean-Pierre LAUDREN, Mmes Sandra GUYOU, Christine CAULIÉ, Sylvaine PHILIPPOT.

Excusés : Jean BELIARD a donné procuration à Patrick BRETEAU, Anne Sophie DUCHESNE a donné procuration à Sandra GUYOU.

Absents : Emmanuelle PRETERRE

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

M. BRETEAU donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 30 janvier 2018 qui est adopté à l'unanimité.

M. BRETEAU présente l'ordre du jour :

1. FINANCES

1-1 - Compte Administratif – Compte de gestion 2017 / Affectation de résultat – Commune

1-2 - Compte Administratif – Compte de gestion 2017 / Affectation de résultat – Assainissement

1-3 - Compte Administratif – Compte de gestion 2017 / Affectation de résultat – Eau

2. PERSONNEL

2.1 Création poste adjoint technique

2.2 Suppression de postes

3. AFFAIRES SCOLAIRES

3.1 Organisation du temps scolaire

4. BATIMENTS

4.1 Montant loyer du logement au-dessus de l'ancienne perception

5. URBANISME

5.1 PLUi - Avis diagnostic territorial

6. QUESTIONS DIVERSES

**1-1 - Compte Administratif – Compte de gestion 2017 / Affectation de résultat
Commune**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		102 498,53		499 521,61		
Opérations de l'exercice	448 294,80	307 453,42	701 926,98	813 466,82		
TOTAUX	448 294,80	409 951,95	701 926,98	1 312 988,43		
Résultats de clôture	38 342,85			611 061,45		572 718,60
Restes à réaliser	230 932,00	135 224,00			95 708,00	
TOTAUX CUMULES	134 050,85			611 061,45		477 010,60

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de M. Olivier DOAT :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

> Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	111 539,84	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	499 521,61	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	611 061,45	€
(A2)	déficit:	0,00	€

> Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	0,00	€
	déficit:	140 841,38	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	102 498,53	€
	déficit:	0,00	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	0,00	€
	déficit:	38 342,85	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		230 932,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		135 224,00	€
Solde des restes à réaliser:		95 708,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		134 050,85	€
Excédent (+) réel de financement (R001):		0,00	€

> Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		134 050,85	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€

SOUS TOTAL (R1068) 134 050,85 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1): 477 010,60 €

TOTAL (A1) 611 061,45 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002): 0,00 €

>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 477 010,60 €	D001:solde d'exécution N-1 38 342,85 €	R001:solde d'exécution N-1 0,00 € R1068:excédent capitalisé 134 050,85 €

**1-2 - Compte Administratif – Compte de gestion 2017 / Affectation de résultat
ASSAINISSEMENT**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés	3 787,26			299 666,85		
Opérations de l'exercice	32 928,05	53 540,26	32 991,98	98 143,88		
TOTAUX	36 715,31	53 540,26	32 991,98	397 810,73		
Résultats de clôture		16 824,95		364 818,75		381 643,70
Restes à réaliser	6 000,00				6 000,00	
TOTAUX CUMULES		10 824,95		364 818,75		375 643,70

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de M. Olivier DOAT :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

> Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	61 151,90	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	299 666,85	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	364 818,75	€
(A2)	déficit:	0,00	€

>Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice excédent: 20 612,21 €

	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	0,00	€
	déficit:	3 787,26	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	16 824,95	€
	déficit:	0,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		6 000,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		0,00	€
Solde des restes à réaliser:		6 000,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		0,00	€
Excédent (+) réel de financement (R001):		10 824,95	€

>Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
	SOUS TOTAL (R1068)	0,00	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		364 818,75	€
	TOTAL (A1)	364 818,75	€
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 364 818,75 €	D001:solde d'exécution N-1 0,00 €	R001:solde d'exécution N-1 16 824,95 € R1068:excédent capitalisé 0,00 €

1-3 - Compte Administratif – Compte de gestion 2017 / Affectation de résultat

EAU

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		142 753,56		19 156,78		
Opérations de l'exercice	150 478,57	15 000,00	22 689,35	29 627,68		
TOTAUX	150 478,57	157 753,56	22 689,35	48 784,46		
Résultats de clôture		7 274,99		26 095,11		33 370,10
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		7 274,99		26 095,11		33 370,10

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de M. Olivier DOAT :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

> **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	excédent:	6 938,33	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	19 156,78	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	26 095,11	€
(A2)	déficit:	0,00	€

>Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	0,00	€
	déficit:	135 478,57	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	142 753,56	€
	déficit:	0,00	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	7 274,99	€
	déficit:	0,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		0,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		0,00	€
Solde des restes à réaliser:		0,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		0,00	€
Excédent (+)réel de financement (R001):		7 274,99	€

>Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
	SOUS TOTAL (R1068)	0,00	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		26 095,11	€
	TOTAL (A1)	26 095,11	€
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 26 095,11 €	D001:solde d'exécution N-1 0,00 €	R001:solde d'exécution N-1 7 274,99 € R1068:excédent capitalisé 0,00 €

2.1 CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu du départ à la retraite d'un agent, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1 - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2.2 SUPPRESSION DE POSTES

M. le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision conformément à [l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984](#) est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Compte tenu de l'avancement de grade de quatre agents, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Vu l'avis du Comité technique réuni le 25 octobre 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la suppression :

- de 3 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet au service technique.
- d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au service administratif.

3.1 ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l'avis favorable du conseil d'école du 05/03/2018 pour le retour à la semaine de 4 jours pour l'école élémentaire de Villandraut à la rentrée 2018 – 2019 ;

Considérant que ces dispositions d'aménagement des rythmes scolaires ont pour objectif de permettre au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Le Maire propose au Conseil Municipal de revenir à la semaine de 4 jours, selon les horaires suivants :
Ecole maternelle et élémentaire : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 08h30 – 12h00 / 13h30 – 16h00

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré (13 pour – 1 abs),

DÉCIDE de saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018.

DÉCIDE un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit :
Ecole maternelle et élémentaire : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 08h30 – 12h00 / 13h30 – 16h00

M. DOAT explique son abstention car il est favorable au maintien de la semaine à 4,5 jours d'école.

4.1 MONTANT LOYER DU LOGEMENT AU-DESSUS DE L'ANCIENNE PERCEPTION

Monsieur le Maire rappelle que le logement situé au-dessus de l'ancienne perception est vacant.

Actuellement le loyer s'élève à 569 € /mois. Des travaux d'isolation des combles et la réfection des plafonds, le remplacement des menuiseries ont été effectués.

Monsieur le Maire propose d'actualiser le montant du loyer à 595 € par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (9 pour – 5 abs), approuve le montant du loyer proposé ci-dessus.

Sandra GUYOU estime le montant du loyer trop élevé surtout pour faire venir une famille.

Patrick BRETEAU informe que les privés louent plus cher des T4 et que celui de la commune possède une cour et un endroit pour se garer.

Olivier DOAT souhaite avoir une vision de la politique mise en place pour les logements communaux.

5.1 PLUI - AVIS DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Nathalie ALIMY, expose que le PLUi se compose de 4 étapes : 2017 état des lieux, 2018 PADD, 2019 Règlementation communautaire, 2020 Validation. Le conseil doit donc émettre un avis quant aux conclusions du diagnostic territorial élaboré par la Communauté de Communes et transmis aux conseillers.

Elle rappelle succinctement les conclusions du diagnostic : 37 communes réunies, 37 695 habitants et 778 km² pour l'ensemble du territoire.

Le bassin de vie de Villandraut a une la population vieillissante mais en augmentation de 1 % ces dernières années. On constate surtout l'absence de transport en commun dans notre secteur rural.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité se dit en accord avec le diagnostic territorial et les conclusions rendues.

6 QUESTIONS DIVERSES

Début des travaux pour le skate-park : rendez-vous le 19 mars pour une livraison dans le courant du printemps.

Mme GUYOU informe le conseil que Nathalie Maumy cessera ses activités au sein du CLAS à la rentrée prochaine.

M. Olivier DOAT souligne qu'il serait bon pour l'économie d'énergie de penser à réviser les horaires de fonctionnement de l'éclairage public. Mme Edouard répond que c'est un dossier à l'étude actuellement avec M. Barbe.

La séance est levée à 21 h 30.

P. BRETEAU

AS. DUCHESNE

S. MONCOURT

O. DOAT

S. GUYOU

JP LAUDREN

S. PHILIPPOT

C. CAULIE

M. EDOUARD

T. DOAT

N. ALIMI

E. PRETERRE

M. BARBE

D. ESPOSITO

J. BELIARD